

Initiatives ministérielles

● (1735)

Dans de telles opérations, les gagnants sont ceux qui vivent soudain dans la sécurité et la paix. Ce sont aussi les pays libres qui acceptent les responsabilités qui leur incombent dans un monde qui, autrement, est cruel.

Les gagnants, ce sont, par exemple, les habitants de la Russie et des pays de l'Europe de l'Est qui, il y a peu de temps, faisaient partie du bloc communiste et qui collaborent aujourd'hui avec leurs amis occidentaux pour mettre en oeuvre cet accord de paix dans l'ex-Yougoslavie.

Il ne peut s'agir que d'un événement extraordinaire dans notre histoire. Il y a huit ou dix ans, qui aurait pu croire que tout cela arriverait et que nous en serions témoins?

Bien sûr, les autres gagnants sont aussi ceux qui vivent aujourd'hui dans ce pays, les enfants et les femmes qui vont enfin connaître la paix. Ils garderont cependant le souvenir de ces bébés, ces enfants, ces femmes, ces grands-parents, ces jeunes et vieux dont les noms figurent sur ces innombrables pierres tombales des cimetières partout dans l'ex-Yougoslavie. Un massacre a eu lieu auquel le Canada ou n'importe quel autre pays ne peuvent ignorer. Si nous ne sommes pas vigilants, il se reproduira. Les tombes rappelleront cette horrible période de l'histoire de l'ex-Yougoslavie.

Les gagnants seront les pays membres de l'OTAN et ceux du bloc de l'Est qui ont comblé l'écart dernièrement et qui mettent aujourd'hui tous leurs efforts dans cette cause humanitaire, dans une merveilleuse manifestation d'unité internationale pour la paix.

Il y a une surveillance à garantir et des mines à désamorcer. Sinon, ce sera encore l'enfer dans ce pays.

Depuis quatre ans, le Canada fournit une aide humanitaire de façon responsable et généreuse. Il est indéniable que nos soldats sont bien formés. Ils peuvent bâtir des écoles, des hôpitaux, des routes et des ponts, et ils le font bien.

Je n'accepte pas le raisonnement que des députés réformistes ont fait valoir à la Chambre aujourd'hui, selon lequel nos forces deviennent inefficaces. Je m'y oppose catégoriquement. C'est un commentaire épouvantable à l'égard des Forces canadiennes, que nous envoyons en mission partout dans le monde. Sont-elles en mesure de faire quelque chose? Nos militaires sont certainement capables de tout faire et s'acquitteront de leurs missions là-bas aux côtés des meilleurs militaires du monde.

Il est temps que le Parlement et tous les députés s'unissent pour remercier nos militaires, car abstraction faite de quelques problèmes, ils ont porté le drapeau canadien avec dignité et avec fierté dans le monde entier. Nous avons une grande dette à leur égard.

Les habitants de l'ex-Yougoslavie veulent la paix et la sécurité. Bien sûr, certains rebelles ne sont pas contents et rien ne saurait jamais les satisfaire, sauf quand on leur donne tout ce qu'ils veulent. Voilà ce qui explique la supervision et sa nécessité.

Il y a des gens en ce monde qui ferment leur esprit à jamais; ils ne veulent pas que l'on conteste la propension à la mesquinerie qui les habite. Toutes les bonnes choses de la vie et les nécessités de la vie quotidienne doivent être remises en marche et rebâties.

● (1740)

Les institutions de l'État sont nécessaires dans l'ex-Yougoslavie. Des travaux d'infrastructure énormes s'imposent à cause des destructions qu'on y a multipliées depuis des années. Le Canada y a apporté un secours conséquent depuis un certain temps.

Nos militaires ont accompli de grandes choses en notre nom dans la communauté internationale. Nous devons nous soucier de leur bien-être pendant qu'ils remplissent ces missions, et cela veut dire plus que du bon matériel. Cela veut dire un engagement financier et un engagement à leur fournir l'équipement nécessaire pour aller de l'avant à l'avenir. Nous avons déjà beaucoup fait à cet égard.

Dependant, cela veut dire également une autre chose qu'on oublie très souvent dans un débat comme celui-ci. Il faut en effet nous assurer qu'on s'occupe bien de leurs familles ici au pays. Je rappelle l'histoire de ce jeune militaire à qui j'ai parlé en Bosnie. Il m'a confié ceci: «Ça ne m'ennuie pas du tout de servir en ex-Yougoslavie, parce que j'ai le sentiment de faire un travail indispensable. Ça ne m'ennuie pas pourvu que ma famille aille bien chez nous.»

Nous ne pouvons pas continuer à faire du maintien de la paix et faire les choses comme nous le faisons avec les casques bleus quand les circonstances exigent un scénario différent.

D'un point de vue historique, nous pouvons nous demander combien d'argent cela coûtera. Nous pouvons nous demander combien de militaires il faudra déployer. Nous n'obtiendrons cependant pas les réponses à toutes ces questions à l'avenir. Le danger qu'il y a à ne rien faire est bien pire que celui que représente la mise en oeuvre de l'accord de paix.

Nous sommes, au sein de l'ONU, un partenaire responsable. Nous faisons partie de l'OTAN depuis bien des années. Nous entendons parler aujourd'hui du très honorable Lester B. Pearson, qui a conçu la première mission de maintien de la paix en Égypte. Il faut nous rappeler une chose: le Canada a fait plus que sa part, par rapport à n'importe quel pays du monde, pour maintenir cette politique.

Maintenant qu'on tâche de faire baisser la pression dans les débats enflammés et les situations difficiles dans le monde, il devient très important pour le Canada de participer à la solution au lieu d'adopter une attitude isolationniste.

M. Ted McWhinney (Vancouver Quadra, Lib.): Madame la Présidente, je voudrais poser une question à mon distingué collègue, qui a consacré sa vie, comme on sait, à l'étude des questions militaires et du rôle du Canada à cet égard et qui a fait une contribution utile dans ce domaine. Dans ses entretiens avec le ministre compétent, jugerait-il bon de rappeler que l'OTAN, à titre d'organisation de sécurité régionale, est soumise à la charte de l'ONU, en vertu du chapitre VIII de cette charte, et plus particulièrement que, aux termes des dispositions 34 et 35, à l'article 52 de la charte, le rôle du Conseil de sécurité dans les opérations de maintien de la paix, selon le chapitre VI, touche également les opérations de l'OTAN et d'autres organisations militaires régionales?